EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 26

RÉNOVATION URBAINE SECTEUR HAUTS DE CHANTURGUE "LE PANORAMIC" - OPHIS DU PUY-DE-DÔME

Dans le cadre du projet de l'ANRU, l'OPHIS du Puy-de-Dôme a procédé à la démolition d'immeubles sur l'emplacement desquels est prévue la reconstruction de nouveaux bâtiments, ainsi que sur le reste de cet îlot foncier situé rue des Hauts de Chanturgue.

Pour mener à bien cette opération, la Commune a déjà prévu de céder environ 1 260 m² issus de la parcelle AE n° 362 lors du Conseil Municipal du 25 février 2011.

D'autres emprises foncières sont nécessaires à l'OPHIS du Puy-de-Dôme pour finaliser cette opération immobilière, tout en maintenant un mail piétonnier à l'est de l'îlot.

Il s'agit d'environ 665 m² issus de la parcelle AE n° 362 situés en contre-haut de la rue du Torpilleur Sirocco et d'un tènement d'environ 365 m² issus du domaine public au droit de la parcelle AE n° 362 qui a été désaffecté afin d'être déclassé et cédé.

Ces terrains seront vendus 90 € le m² conformément à l'évaluation des domaines en date du 10 février 2011.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :

- de déclasser du domaine public l'emprise foncière d'environ 365 m² située rue des Hauts de Chanturgue et de la céder à l'OPHIS du Puy-de-Dôme, Clerdôme ou toute société qui se substituerait à elles ainsi que la parcelle de terrain d'environ 665 m² cadastrée AE n° 362 en partie,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 juin 2011

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD